

COMMISSION D'APPEL SPORTIF

RAPPORT DE LAÏNEUR-LOTHAIRE CHAZEAU, PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL SPORTIF

Membres : Laïneur-Lothaire Chazeau (président), Claire Pernoud, Gilles Hervet, Jean-Olivier Leconte, Sylvain Wlassewitch.

Je tenais tout d'abord à remercier les membres de la Commission d'Appel Sportif pour leur engagement et leur implication.

- La Commission d'Appel poursuit son travail de manière impliquée, avec des décisions basées sur le principe de cohésion des membres.
- Sur l'année 2022, nous avons traité une vingtaine d'affaires, portant principalement sur les interclubs : règlement et traitement des amendes.
L'autre partie concernait l'aspect sportif proprement dit.
Le délai de rendu de décision est en moyenne de trois semaines.
- Monsieur Eric Delmotte s'est retiré en janvier 2022. Nous tenons à le remercier pour son investissement durant une dizaine d'années dans cette commission dont il a été le président.
- Cette nouvelle saison 2022-2023 a connu de profondes modification, plus particulièrement sur l'année 2023.
 - Tout d'abord, l'arrivée d'un nouveau membre en la personne de Sylvain Wlassewitch qui a rejoint notre commission.
 - Puis nous avons eu une réunion en visio-conférence, avec Matthieu Viera, membre du bureau fédéral, et Jordi Lopez, directeur technique fédéral, afin de revoir les conditions administratives de saisie de la CAS. En effet l'obtention de la délégation nous demande un effort particulier dans nos décisions sur le fond, mais aussi sur la forme afin d'avoir des décisions solides. Nos décisions si elles peuvent apparaitre dures sont justifiées et éclairées.
 - Nous allons aussi mettre en place un processus détaillé, pour saisir la Commission d'Appel Sportif sur le site de la FFE. Le but étant de réduire le délai de la décision et de gagner en efficacité.